



COMITÉ D'ÉTHIQUE

COMPTE RENDU DE RÉUNION

5 DÉCEMBRE 2025 – 14H00

ANNECY

1. PERSONNES PRÉSENTES

Étaient présents :

- François-Xavier MANTEAUX, président
- Maurice BODECHER
- René-Pierre LABARRIÈRE
- Agathe MONIER

Étaient excusés :

- Kenza LACHEB
- Lionel VIALON

Prune ROCIPON, directrice juridique FFS, assiste à la réunion en tant que secrétaire de séance.

2. PRÉAMBULE

Le président du comité d'éthique précise qu'il est intervenu lors d'une table ronde lors de la seconde *Rencontre des Comités d'éthique fédéraux et du Comité de déontologie du CNOSF* qui s'est tenue à Paris le 20 novembre. Agathe MONIER était également présente.

Cela a été l'occasion de constater que la composition et le fonctionnement des comités d'éthique fédéraux étaient très différents d'une fédération à l'autre. La diversité de la composition du comité d'éthique FFS est à cet égard remarquable et apporte une véritable plus-value.

Pour mémoire, le comité d'éthique et de déontologie de la FFS a été créé en 2018 mais c'est véritablement depuis la réforme de la gouvernance instituée par les statuts de 2024 qu'il prend un rôle de plus en plus important au sein du fonctionnement de l'institution.

3. ACTUALITÉS DES DOSSIERS VSS

Il est fait un point sur l'avancée des travaux en cours, initiés depuis septembre 2025, pour réviser le plan de prévention et de lutte contre les violences et les actions fédérales en matière de VSS :

- Accompagnement en cours par un cadre technique, référent interfédéral « Lutte contre les

VSS » du ministère des sports ;

- Inspection générale (sur le traitement du dossier Joel CHENAL & le traitement des VSS actuellement à la FFS)
- Élargissement du contrôle d'honorabilité, selon les recommandations du comité d'éthique, validé par le comité directeur FFS lors de sa séance du 17 novembre 2025
- Publication des [décisions disciplinaires](#) & publication d'une [page dédiée au comité d'éthique](#)
- Travaux sur le circuit de traitement des signalements, en lien avec le président du comité d'éthique

L'affichage obligatoire de l'adresse email de signal-sports a été rappelé aux clubs, qui ont tous été destinataires de 2 affiches (signal-sports et e-enfance).

La question de l'affichage dans les lieux de compétition est débattue ; il est précisé qu'un dispositif de l'IBU est déjà déployé dans les stades de biathlon. Des échanges avec les organisateurs de coupe du monde en France pourraient également avoir lieu.

4. DOSSIER DE MONSIEUR B.

Suite au signalement reçu par courrier du 10 novembre 2025 concernant des pratiques potentiellement discriminatoires et contraires à la protection des mineurs de la part d'une structure d'entraînement non affiliée.

Après avoir examiné l'ensemble des éléments transmis par la famille ;

Après avoir contacté la structure d'entraînement et pris connaissance de leur courrier ;

Après avoir contacté Mme X sans retour de cette dernière ;

2/4

Le comité d'éthique :

- Précise à titre liminaire qu'il ne lui appartient pas d'intervenir dans un litige d'ordre financier entre la famille de M. B. et la structure d'entraînement ; que son intervention ne concerne donc que les allégations de discrimination.
- Considère ne pas avoir les éléments médicaux suffisants pour apprécier si les recommandations formulées par la structure d'entraînement pour accueillir M. B. lors de la saison 2025/2026 étaient ou non proportionnées au regard de son handicap ; que seule une expertise médicale, qui ne relève pas de la compétence du comité d'éthique, pourrait permettre cette évaluation.
- Rappelle que toute forme de discrimination et notamment toute discrimination fondée sur le handicap, est strictement condamnée par la fédération française de ski. Qu'il incombe à la structure d'entraînement, structure commerciale non affiliée mais reconnue par la FFS, de veiller au respect de ces principes ; qu'un courrier lui sera adressé en ce sens.
- Recommande à la Fédération française de ski d'insérer dans toutes les futures conventions qu'elle conclura avec les structures commerciales, en application du deuxième alinéa de l'article 13 de ses statuts, une clause relative à l'obligation faite à ces structures de respecter les règles d'éthique et de déontologie de la fédération.

Le comité d'éthique espère par ailleurs sincèrement que Monsieur B. pourra, avec les aménagements nécessaires à son handicap, poursuivre sa passion du ski dans une structure fédérale.

5. DOSSIER DE MONSIEUR C.

Après avoir reçu un signalement de la part d'un ancien athlète contre M. C, le président du comité d'éthique a recueilli le témoignage d'un autre licencié, qui a corroboré les allégations de violences verbales et psychologiques, parfois sexistes, contre l'intéressé.

Un autre licencié est également mis en cause mais à ce stade peu d'éléments véritablement concrets ont été évoqués et le manque de cadre de la part du staff semble également avoir joué un rôle dans son comportement.

D'une manière générale, ce dossier pose à nouveau la question de la relation entraîneur/athlète, en particulier dans le ski de haut niveau. Le comité d'éthique échange sur la formation des entraîneurs de ski, y compris à haut niveau.

En toutes hypothèses et concernant ce dossier en particulier, il semble nécessaire que de plus amples investigations soient diligentées, la souffrance de ces anciens athlètes étant manifeste.

Le comité d'éthique :

- **Décide d'ouvrir une procédure disciplinaire à l'encontre de Monsieur C. ;**
- **Considère qu'il ne lui appartient pas de prononcer une suspension conservatoire ; qu'il faudra néanmoins être attentif, au cours de l'instruction, à la santé psychique et morale de l'ensemble des licenciés encore en activité ;**
- **Recommande à la fédération que tous les encadrants des équipes de France soient formés au management d'équipe et de groupe.**

3/4

6. AUTRES THÉMATIQUES

• Élections 2026

La commission juridique travaille actuellement à la rédaction de règles devant régir la campagne électorale 2026.

Le comité d'éthique devra rester vigilant quant au respect des règles de l'éthique et de la déontologie au cours de ces élections et en particulier lors de la période préalable des candidatures.

- **Révision de la charte d'éthique et de déontologie**

La révision de la charte d'éthique et de déontologie de la FFS est identifiée comme prochain chantier prioritaire du comité d'éthique.

Un benchmark des chartes fédérales d'autres fédérations (tennis, rugby, athlétisme, cyclisme...) sera effectuée et une synthèse sera présentée au comité d'éthique lors de sa prochaine réunion.

Le code éthique des médecins sera également transmis pour alimenter ces travaux.

- **Prévention des conflits d'intérêts**

Dossier important, à traiter après la révision de la charte éthique.

- **Présentation de la stratégie RSO « Impact et transitions »**

A prévoir lors d'une prochaine réunion du comité d'éthique.

Le présent compte rendu sera adressé au président de la fédération, au DTN, au directeur général, à la référente prévention & intégrité et au référent interfédéral « Lutte contre les VSS ».

Il sera publié, expurgé des informations nominatives ou confidentielles, sur le site internet fédéral.